

# 'ROCHE INFOS'

Bulletin d'information  
de la municipalité de Roche-Lez-Beaupré  
[www.roke-lez-beaupre.fr](http://www.roke-lez-beaupre.fr)

Juin 2011

Directeur de la publication : Stéphane Courbet

Conception et rédaction : Agnès SCHMIT, Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN, Hubert GARCIA,  
Joël JOSSO, Philippe VALLET

Impression ESTIMPRIM-Roche-Lez-Beaupré  
mairie@roke-lez-beaupre.fr

## Arrêté préfectoral

Après échanges avec les membres du comité départemental sécheresse, le Préfet du Doubs a donc pris un arrêté portant limitation provisoire des usages de l'eau sur toutes les communes.

### Les activités suivantes sont donc interdites :

- l'utilisation de l'eau hors stations professionnelles pour le lavage des véhicules, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,...) et pour les organismes liés à la sécurité ;
- le remplissage des piscines privées existantes, sauf pour la 1ère mise en eau de piscines et bassins de construction ;
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics ou privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature de 8H à 20H (les jardins potagers ne sont pas concernés) ;
- l'arrosage des stades et des terrains de golf de 8H à 20H ;
- l'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole entre 8H et 20h, sauf autorisation expresse pour des cultures spécifiques.

**Le non respect de ces interdictions peut être puni d'une contravention qui peut atteindre 1500 € par infraction.**

La cellule de "veille sécheresse" du département du Doubs reste mobilisée pour assurer un suivi très attentif de la situation et, en fonction de son évolution, proposera si nécessaire la levée, le maintien ou l'extension des mesures prises.

L'arrêté préfectoral sera affiché dans toutes les mairies. Il est également consultable auprès de la préfecture et de la mission inter-services de l'eau (MISE, direction départementale des territoires), et sur le portail des services de l'Etat : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr).

## Information sur l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau sont des données publiques que la collectivité doit fournir aux abonnés. A ce titre, les bilans 2010 ainsi que les bulletins complets d'analyses sont affichés en mairie.

**Qualité physico-chimique de l'eau distribuée en 2010 :  
Structure naturelle de l'eau : pH moyen 7,4 et dureté 26**

# Message Gendarmerie



## FACE AUX VOLS :

### 7 RÈGLES D'OR POUR PROTÉGER VOS BIENS

**1 Automobilistes**, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. Ne tentez pas les voleurs en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes, téléphones...) apparents dans l'habitacle.

**2 Cyclistes**, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un antivol efficace.

**3 En toutes circonstances**, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille.

**4 A votre domicile**, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clé les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillason, sous un pot de fleur... mais conservez-les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique.

**5 A toute heure du jour ou de la nuit**, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects en composant le 17 sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalement et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

**6 Faites des photographies de vos objets de valeurs**, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

**7 Enfin, si vous êtes victime d'un vol**, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.

En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

## Comité des Fêtes



Pour son concert de printemps, le Comité des Fêtes accueillait, samedi 30 avril, salle Lumière : « **TOUS EN SCENE** » association musicale. La soirée était placée sous les feux du Rock et de la Pop Music : reprises des Pink, Scorpions... mais aussi créations.

Le groupe, par la qualité de son spectacle, le rock, la pop, mais aussi la poésie et la tendresse a « assuré » et enthousiasmé les nombreux spectateurs qui, comme il se doit, ont terminé par une « standing ovation » !



## cérémonie du 8 mai



**La cérémonie du 8 Mai** a été organisée afin de conserver le souvenir de la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Après les discours de Mr le Maire, de Mr Philippe Pichon et de Mme Jacqueline Tessier, un hommage a été rendu aux combattants morts pour la France. A l'issue de la cérémonie, retour à la salle Lumière, où un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

# *Info Escroqueries*

3740 infractions et escroqueries économiques et financières en 2010 dans le Doubs.

## **Exemple: secteur de Besançon 2011**

A la lecture de son relevé bancaire, une victime s'aperçoit que des paiements ont été réalisés avec sa carte bancaire ; elle est toujours en possession de sa carte et elle a la certitude de ne pas être à l'origine de ces paiements. Un malfaisant est parvenu à se procurer son numéro de carte à son insu.

### **Que faire ?**

Ne pas abandonner sur la voie publique ou dans les commerces la facturette de ses achats ; sur celle-ci figure une partie des informations qui permettront à certains escrocs de reconstituer votre n° de carte et de l'utiliser sur internet. Quand vous effectuez des achats sur internet, utilisez des sites grand public, utilisez des sites sécurisés (https)

Méfiez-vous des achats sur des sites étrangers ; en cas de problème ou de contestation vous n'aurez aucun recours efficace.

### **Autre exemple :**

Une victime vient de se faire voler son sac à main contenant chéquier , carte bancaire...

### **Que faire ?**

Sans tarder, appelez votre banque ou l'organisme financier gestionnaire de votre carte pour faire opposition sur les cartes et chèques volés.

Plus généralement, ne jamais laisser votre sac, votre portefeuille et veste sans surveillance ou dans votre véhicule. Ne jamais communiquer votre code de votre carte bancaire à personne même à votre banque.

### **L'escroquerie : ce que dit la loi (extraits) article L313-1 du code pénal**

"L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse identité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende".

Pour tout renseignement : 0 811 020 217 ou [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

Numéros utiles    carte de crédit perdue ou volée :    0 892 705 705  
                                opposition chéquier :                     0 892 683 208

## Horaires déchetterie



Horaire d'ouverture 2011 déchetterie des Andiers à Thise

<b>HIVER :</b>	du lundi au jeudi	9H-12H et 13H-16H
	vendredi	9H-12H et 13H-17H
	samedi	9H00 à 16H00
<b>ETE :</b>	du lundi au jeudi	8H-12H et 13H-18H
	vendredi	8H-12H et 13H-19H
	samedi	8H00 à 18H00

Le changement d'horaire s'effectue en même temps que le changement d'heure.

## Comité des Fêtes



Comme suite à notre Assemblée générale, du 7 mars dernier, et de notre Conseil d'administration du 21 mars, nous avons élu notre nouveau bureau, ainsi composé :

**Présidente : Martine Corte**

**Vice-Président : Nicolas Grussner**

**Secrétaire : Françoise Gautherot**

**Secrétaire adjointe : Maryline Baud**

**Trésorière : Christiane Raffin**

**Trésorière adjointe : Séverine Tournier-Vallet**

Le Conseil d'administration passe de 10 membres à un maximum de 15 – Il est actuellement composé de 12 personnes. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter : soit par écrit, à la mairie, soit par mail (voir le site : [www.roke-lez-beaupre.fr](http://www.roke-lez-beaupre.fr)), soit par téléphone (Martine Corte : 03 81 57 03 72 - Christiane Raffin : 03 81 57 00 57)

Dans les prochaines semaines, nous mettrons en place une permanence, à notre local (annexe de la Mairie) de manière à vous rencontrer et mieux communiquer avec tous(tes) les Rochoises et Rochois. Nous pensons déjà à l'organisation de nos futures manifestations et notamment : **Pour le vide-grenier le 11 septembre**, sollicitons, comme chaque année, les bénévoles qui contribuent largement à sa réussite. N'hésitez pas, spontanément à vous faire connaître et reconnaître !!

Nous avons projeté, en début d'année, d'organiser une « **Fête de la Musique** » avec la participation de tous les musiciens et chanteurs du village. Notre appel à participation n'ayant pas été fructueux, nous ne maintenons pas ce rendez-vous en juin. Nous ferons mieux l'année prochaine et espérons que vous serez plus nombreux pour nous aider à valoriser les artistes musiciens (nes) et chanteurs (euses) Rochoises et Rochois.

Notre prochain rendez-vous festif : **13 juillet : retraite aux flambeaux – Musique – Buvette pour accompagner le traditionnel feu d'artifice**  
Nous réfléchissons déjà à nos manifestations 2012 ! Toute l'équipe du Comité est à votre écoute et vous remercie pour vos suggestions.

## Rappel horaires



Nous rappelons à tous les utilisateurs de tondeuses à moteur thermique, taille-haie, perceuses, ponceuses, disqueuses et autres outils bruyants que les horaires suivants doivent être respectés pour le bien-être de tous et les rapports de bon voisinage.

**Arrêté préfectoral N°2005 1904 01841 toujours en vigueur**

### Pour les particuliers :

Jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30

Samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H30

Dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

### Pour les professionnels :

7H00 à 12H30 et 13H30 à 20H00 jours ouvrables

interdit dimanches et jours fériés



## Plateaux ralentisseurs

Deux plateaux ralentisseurs ont été mis en place les 8 et 9 mai par l'entreprise Cuenot, rue des Hôtes. Le projet des plateaux ralentisseurs a été lancé suite à de nombreuses réclamations des riverains de la rue sur la vitesse excessive de certains automobilistes empruntant cette rue très fréquentée. La commune espère que cette mesure prise assurera une sécurité plus accrue pour tous les riverains.

## Plantations communales



C'est par un temps couvert, mais propice à cette opération, que 24 bénévoles se sont retrouvés le lundi 16 mai pour réaliser les plantations communales de fleurs qui vont égayer notre village pendant toute la période estivale. De nouveaux îlots de fleurissement ont été créés sur la place de la poste, devant la pharmacie et le Petit Casino pour donner un plus fort effet de masse. 2685 plantes ont été mises en place, notamment au rond-point d'entrée, côté Besançon, le long de la RD 683, devant le monument aux morts, à la mairie, au presbytère : cléomes, sauges, amaranthes, mufliers, cosmos, surfinias, impatiens et bégonias vont s'épanouir pour le plus grand plaisir des yeux.

Merci à R. Blondeau, C. Bouchard, G. Clerc, L. Corte, J. et Ph. Coutin, N. Fennich, H. Garcia, M. Gros, M. Grosdidier, Ph. Guybard, C. et C. Jeune, J. Ménétrier, R. Mercier, S. Morilhat, M. et R. Nicolier, C. Petilaurent, C. Raffin, G. Saulnier, E. et J. Troigros. Une pensée pour R. Ménétrier et D. Valot qui s'étaient portés bénévoles mais qui n'ont pu, au dernier moment, faire



partie de l'équipe. Merci à la Société K + S France qui a fourni gracieusement le terreau qui a garni bacs, jardinières et vasques.

## Etat Civil

Naissances : Maëly CONSTANTIN le 11 avril  
Lukas ORSAT le 15 avril  
Jules MAUVAIS le 28 avril  
Lyna RICHARD le 11 mai



Baptêmes républicains : Esther COULARDOT le 23 avril  
Manon MICHEL le 7 mai



Mariage : Gérard SARAZIN et Pascale DELLA-VALLE  
le 28 mai



## Culte

Jeudi 2 juin, à 10h30 messe à Thise  
Samedi 4 juin, à 18h messe à Thise  
Dimanche 5 juin, à 10h30 messe à Vaire – Arcier  
Samedi 11 juin, à 18h messe à Thise  
Dimanche 12 juin, à 10h30 messe à Thise  
Samedi 18 juin, à 18h messe à Thise  
Dimanche 19 juin à 10h30 messe à Saint-Hilaire  
Samedi 25 juin, à 18h messe à Thise  
Dimanche 26 juin, à 10h30 messe à Novillars



## Objet trouvé

Un Skate-board a été rapporté en mairie

## Bacs Bleus et Jaunes

Dans le précédent Roche info, il était mentionné qu'il y avait possibilité de changer de bac bleu lorsque celui-ci était trop petit et qu'il fallait téléphoner à la CAGB. Suite à l'article plusieurs personnes ont fait la démarche, il est très difficile d'avoir la CAGB. Pour une démarche plus efficace, il faut envoyer un courrier en mentionnant son N° de client et N° de téléphone figurant sur la facture et demander le changement de bac bleu. Ce bac sera livré directement chez les personnes en ayant fait la demande.



## Nettoyage des berges

"Il faisait un temps de rêve samedi 30 avril pour une sortie écologique: berges du Doubs très verdoyantes, rivière calme pour la navigation et par-dessus tout çà un soleil resplendissant. Roche-Canoë-Kayak, la Croix Verte, la Gaule rochoise: associations rochoises et le très fidèle Foyer de la Cassotte de Besançon avaient uni leurs efforts et leur science de la nature pour mettre sur pied un nettoyage des berges du Doubs, agrémenté d'animations diverses.

La bonne vingtaine de personnes présentes fut divisée en trois équipes: une sur l'eau en canoë (avec un dessalage!), une chargée de nettoyer le barrage de Roche et ses environs et la troisième, les berges jusqu'à Novillars et le pont de Vaire. Plus de 3 m3 de déchets (surtout des plastiques, bouteilles, petits objets...) furent collectés et conduits à la déchetterie avec le camion communal. Les participants ont pu observer deux jolies couvées de canards mais constater un déficit ornithologique. Les hirondelles, d'ordinaire abondantes, ont presque disparu.

Nous remercions la municipalité pour avoir offert le pique-nique et le Foyer de la Cassotte pour avoir apporté le café et les brioches."

## Bibliothèque

Durant le mois de juin 2011 (au cours des permanences, les lundi et mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 11h à 12h) vous est proposé **un éventail d'une trentaine de poupées noires de 1950 à nos jours**. Cette superbe collection est prêtée par **Marie-Jo BOURGUET** de Novillars.

- > **Atelier Ecriture Enfants : Mardi 7 juin et mardi 21 juin 2011 de 16h45 à 18h.**
- > **Accueil des pensionnaires du CEAT Novillars : Jeudi 9 juin et jeudi 23 juin 2011 de 10h30 à 11h45.**
- > **Atelier Ecriture Adultes : Jeudi 23 juin 2011 de 17h à 19h.**
- > **Apéritif thématique : Vendredi 24 juin 2011 de 18h30 à 20h :** Dans le cadre de ses « Rendez-vous avec l'Histoire » : Philippe Rouinssard évoquera à l'aide d'un diaporama, **Les Européens et le Nouveau Monde : Installation des colons, comptoirs, commerce... au XVIIIème siècle.**

La bibliothèque met à votre disposition, en début de chaque mois, la revue **BVV «Besançon Votre Ville»** avec son supplément **«Sortir à Besançon»** où spectacles, lectures, animations, expositions, visites, rencontres sportives... sont indiqués.

# Journée de l'Europe



Le samedi 7 mai le **Comité de Jumelage** de Roche lez Beupré a fêté la **JOURNEE DE L'EUROPE** avec les communes de **Chemaudin, Mamirolle, Montferrand le Château, Saône et Thise**, jumelées avec l'Allemagne, l'Italie, et la Tchéquie.

Merci à Monsieur le Maire qui a ouvert la rencontre et a accueilli les différentes délégations. **Madame Courtin Hecker**, directrice de la Maison de l'Europe en Franche Comté, a rappelé l'importance de la construction européenne, propos confirmés par les députés **Mme Branget et M. Groperrin**.



Des jeux étaient organisés pour que chacun puisse parfaire ses connaissances sur l'EUROPE. De nombreux visiteurs ont pu découvrir les différents stands et se renseigner sur les pays représentés. Mme Joly très appréciée dans le milieu associatif de Roche a gagné le voyage au Parlement Européen de Strasbourg. Le Président du Comité de Jumelage de Santa Brigida a insisté sur la qualité de nos échanges au niveau de nos petits villages sur la paix et la

fraternité. La Présidente du Comité de Jumelage de Kostelec (Tchéquie) a évoqué la barrière des langues, largement compensée par l'amitié et le plaisir de la découverte des autres.

Nous avons apprécié le témoignage chaleureux de Mme Elke Maire, de nationalité allemande qui semble aimer la France autant que l'Allemagne.

**En 2012 nous célébrerons le 15ème anniversaire de notre jumelage à SANTA BRIGIDA les 8 – 9 – 10 juin. RETENEZ CETTE DATE.** Nos amis italiens comptent sur vous.



## Impro' Théâtrale

L' ASSOCIATION "L'AVENUE " présente

Mardi 14 juin à 20 h.

Spectacle de clôture: présentation des ateliers ENFANTS / ADULTES

Salle Jouffroy (entrée gratuite).

Vendredi 1 juillet dès 20 h

Repas spectacle au TWIST (à l'entrée de Novillars)

repas + spectacle + dancing ! 20 €

Sur réservation uniquement: rens. 0381 57 07 95 ou 06 11 20 67 20

## Banque Alimentaire

\* **52 personnes** ont répondu à l'appel du L.C.R. pour assurer la collecte de la Banque Alimentaire les 26 & 27 novembre.

\* **2.466 kg de denrées** ont été collectées dans les deux magasins de Roche.

**Bravo et merci à celles et ceux qui se sont dévoués pour cette grande cause.**

**Vendredi 10 Juin, on a encore besoin de vous !**

Les rayons de l'entrepôt des Prés de Vaux se vident, notamment en ce qui concerne les protéines (sardines, thon, plats cuisinés, pâtés,) et la Banque Alimentaire se voit dans l'obligation de faire un nouvel appel à la générosité le vendredi 10 juin.

**Appelez le n° 03.81.57.06.82**

Pour assurer une présence efficace tout au long de la journée du 10 juin pour la collecte sur Roche-lez-Beaupré, le L.C.R. a besoin de vous.

## "Journée Polyar'trottons"

La journée de solidarité "Polyar'trottons" n'a pas réuni beaucoup d'adhérents de notre club en raison de nombreuses manifestations dans l'agglomération. Merci à ceux qui ont bien voulu faire l'effort d'y participer.

L'année prochaine nous essaierons, avec la section marche, d'organiser cette journée avec plus de marcheurs car les parcours proposés sont relativement courts ( de 1,5km à 4 km ) et très agréables le long des rives du Doubs.

Cette manifestation annuelle est faite pour apporter notre soutien au profit de la recherche contre l'arthrite rhumatoïde.

## Décès de la doyenne du L.C.R

Après quelques semaines d'hospitalisation, Suzanne BUGNA, Doyenne du L.C.R. nous a quittés au début du printemps, saison qu'elle affectionnait particulièrement afin de retrouver le plaisir de s'occuper de ses fleurs et de son jardin. Très attachée à son Club comme le soulignait son fils, elle aimait retrouver ses partenaires dans divers jeux qu'elle avait pratiqués au cours de ces années : skrabble et rumikub. Elle régalaient les joueurs avec ses beignets lors de ses anniversaires. Tant que sa santé le lui a permis, elle assistait aux repas du club : repas annuel, méchoui, etc...

Pendant toutes ces années, elle avait conservé une très bonne mémoire et aimait parler de la vie d'antan où les gens étaient solidaires, disait-elle. C'est accompagnée de nombreux adhérents que Suzanne nous a quittés à la fin d'une vie discrète comme elle même.

# Histoire de Roche

## Le Cimetière



Comme dans la plupart des communes, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le cimetière entourait l'église paroissiale et il était ceint d'un haut mur. Sur la carte postale ci-contre, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, on voit bien ce mur et sur la droite de l'église on distingue la Croix de mission, érigée en 1850 qui subsiste toujours à cet emplacement.

Dans ce cimetière, on enterrait tous les défunts de la paroisse, mais aussi tous les gens de passage à Roche qui avaient le malheur d'y décéder. Les registres paroissiaux du XVIII<sup>e</sup> siècle et ceux de l'état civil du XIX<sup>e</sup> se font l'écho de ces personnes dont la vie s'arrêta à Roche. Ainsi, à la date du 27 septembre 1740, trouve-t-on cette mention : « La sépulture a été donnée dans le cimetière de Roche à un homme inconnu, de l'âge de vingt sept ans environ, qui a été trouvé mort dans une forêt de la paroisse... ».

Registre paroissial de 1740



L'air de Roche devait être malsain, puisque que le 7 octobre 1742, on relève la mention qu'un certain Nicolas Foucaudeau, de Champlitte, soldat qui, sur l'ordre du médecin de son régiment « venait prendre l'air du pays natal », est mort à Roche sur la grand'route. En 1753, François Rousset, savoyard, marchand colporteur, meurt à Roche au cours d'une tournée, tandis que François Branget, laboureur de Fourbanne, âgé de 72 ans, est mort subitement sur la route au lieu de Roche en 1843. Le 2 mars 1873, c'est « un pauvre vitrier, homme inconnu » qui meurt dans la Grange de Vaivre et en août 1875, un inconnu est trouvé mort au bas de Pissot.

Les Rochois ne sont pas épargnés et en ces époques déjà lointaines, les enfants paient un lourd tribut à la mort. En 1879, 11 enfants sont inhumés et 10 adultes; en 1889, sur les 31 décès de l'année, 16 concernent des enfants. Parmi ces derniers, on trouve un certain nombre d'enfants, fils ou filles de notables et de bourgeois de Besançon (chirurgien, notaire, procureur etc...), en nourrice à Roche. Les épidémies et les maladies contagieuses ne sont pas pour rien dans les décès. Ainsi, trois frères et sœur âgés de 14 mois, de 4 et 5 ans décèdent en 1835, quatre personnes parmi les 35 cas recensés de fièvre typhoïde meurent en 1892.

Pourtant, Claudine Laurent est décédée le 10 mars 1753 à l'âge respectable de 103 ans, ce qui prouve que l'on peut vivre vieux à Roche. Pierre Colard, 65 ans et sa femme Louise Rousiot, 58 ans, ont moins de chance puisqu'ils décèdent le même jour, le 14 novembre 1743, « munis des sacrements de l'Eglise ». Il n'y a qu'un seul cas où la cause de la mort est mentionnée. Ainsi apprend-t-on qu'en 1882 Jeanne Maillot est morte d'apoplexie, tandis qu'en l'an VII, « Etienne R. était décédée fille vestale, âgée de 57 ans, au domicile de la veuve Valère Vitte où elle était en hospitalité ». En 1829, il n'y a qu'un seul décès dans la commune. Mais à force d'inhumer les défunts par dizaines tous les ans, le cimetière s'avère trop exigü et le mur nécessite de coûteuses réparations : dans son devis du 14 novembre 1806, l'architecte Jean-Pierre Guyet prévoit pour chacune des deux entrées du cimetière une grille de fer de 103 kg ; dans son mémoire du 19 avril 1830 relatif aux travaux à réaliser dans la commune, l'architecte Vuillé constate que « les murs du cimetière donnent entrée au bétail par plusieurs brèches et éboulements ».



Aussi, en décembre 1873, le conseil municipal se soucie-t-il de trouver un autre lieu pour les sépultures. Et le 14 décembre 1875, le maire propose au conseil d'établir le nouveau cimetière au-lieu-dit «le Clousey», à droite ou à gauche du « chemin Creux » conduisant au bas des vignes, de préférence à celui « Derrière chez les Hôtes » où la couche de terre n'est pas suffisante, et à celui dit « A la Butte », situé au couchant du village et parce que certaines personnes ne le veulent pas. Le débat est lancé et le conseil s'oppose à ce projet, préférant le lieu-dit « A la Butte » parce que :

- le lieu-dit « Au Clousey » est trop rapproché des fontaines et puits du village qui risqueraient de recevoir l'égoût du cimetière ;
  - il est situé trop près de la gare et du passage à niveau et que l'arrêt des trains entre 10h et midi, heures auxquelles ont lieu les enterrements, provoquerait le stationnement des convois funèbres ;
  - que le lieu-dit « Derrière chez les Hôtes » présenterait les mêmes inconvénients.
- Le conseil demande donc au préfet d'autoriser le transfert du cimetière au lieu-dit « A la Butte », ce qui sera fait par un arrêté en date du 12 septembre 1876. Le 12 février 1876, le conseil avait décidé que le cimetière serait placé à « au moins 200 à 300 m de l'usine Bugnot-Colladon ».

En janvier 1877, un devis est présenté par l'architecte Clerget pour un montant total de 11 000 F dont 8000 pour la construction du mur, 2500 pour l'achat des terrains et 400 pour frais d'honoraires. La commune demande au préfet qu'une aide lui soit accordée par l'Etat.

Réponse de la préfecture : le gouvernement n'accorde pas de secours pour l'établissement d'un cimetière. La commune emprunte donc 10 600 F dont le capital sera garanti par les coupes à venir dans l'année des bois de la commune âgés de 22 à 26 ans au lieu-dit « A Charmont » et les intérêts seront financés par une augmentation des centimes additionnels. Les terrains, d'une surface de 39 ares 5 ca, sont achetés à Hippolyte Colard et Pierre-Joseph Vitte au prix de 60 F l'are. Le chemin de défruit existant, « le « chemin de Laumènne », est transformé en chemin vicinal sous le nom de « chemin du Cimetière » d'une longueur de 316 m. Les maisons les plus proches sont à 160 m.

Caractéristiques du nouveau cimetière : il est prévu une longueur de 100 m environ pour une largeur de 21,5 m ; mais les murs de moëllons, reposant sur des fondations de 50 cm de profondeur et 70 cm d'épaisseur, hauts de 1,80 m et 50 cm d'épaisseur, couronnés de tuiles de Montchanin, seront construits à 50 cm en deçà des limites du terrain, ne laissant qu'une largeur effective de 20,50 m. La porte d'entrée aura une largeur de 2,50 m et les piliers seront en pierre de taille de Pouligney, la grille à deux battants aura un couronnement fixe comprenant une croix. Les deux avenues, longitudinale et transversale, auront une largeur de 2 m, tandis que les chemins latéraux, pour éviter de creuser des fosses trop près des fondations, seront larges de 1 m. Au fond du cimetière, une croix de fonte provenant, de même que les grilles d'entrée, de la maison Degoumois et Cie de Besançon, sera élevée sur un piedestal et aura une hauteur de 2,85 m, le Christ lui-même sera haut de 80 cm.

Le 13 novembre 1877, la commune demande au préfet l'autorisation d'ouvrir au nord du cimetière une petite porte de 1 m pour faciliter l'accès au terrain adjacent devant servir de jardin à l'instituteur et à l'institutrice.

Le 15 mai 1880, le conseil municipal fixe le prix des concessions : 50 F / m<sup>2</sup> pour une concession perpétuelle, 30 F/ m<sup>2</sup> pour une concession trentenaire et 15 F pour une concession temporaire de 15 ans. Un différend surgit entre la commune et le sieur Vignerresse, entrepreneur à Thise, au sujet de réparations faites au cimetière qui se traduit par l'assignation en justice de la commune le 17 juillet 1885. A partir de mars 1889, c'est le garde-champêtre et cantonnier qui devient le fossoyeur officiel (en 1909, les tarifs de creusage sont de 6 F pour un adulte et de 3 F pour un enfant). Une réfection des murs a lieu en septembre 1916.

Arrêté de concession de 1880



Le 6 novembre 1906, le conseil municipal arrête sa politique en matière d'inhumation. Celle-ci dans le cimetière de Roche est due aux :

- personnes qui sont décédées dans le village, quel que soit leur domicile ;
- personnes domiciliées au village même si elles décèdent dans une autre commune ;
- personnes non domiciliées dans la commune mais possédant une sépulture.

Pour les personnes n'ayant pas le droit d'être inhumées dans le cimetière de Roche, il sera perçu la somme de 15 F / fosse / personne âgée de plus de 10 ans et 8 F pour les autres.



Pendant ce temps, l'ancien cimetière demeure autour de l'église. Le garde-champêtre Godard est révoqué en mars 1923 pour avoir vendu une pierre tombale sans l'accord de la municipalité qui décide le 29 mai 1929 d'une vente aux enchères publiques des pierres funéraires restantes. Un arrêté municipal du 28 décembre 1932 invite les personnes apparentées aux morts inhumés dans l'ancien cimetière à enlever les matériaux provenant des tombes et monuments élevés sur les concessions. Le 27 février 1942, le conseil municipal se prononce pour la démolition du mur.

Le cimetière de la rue du Repos (qui acquiert ce nom en 1951 lors de la dénomination des rues du village) a été le théâtre de cérémonies émouvantes : l'inhumation d'Emile Pigrey, résistant, fusillé en octobre 1944, la réinhumation en avril 1948 de Jean Oudet et René Martin, morts au combat en 1945. Et la pathétique inhumation le 4 octobre 1953 de Louis Barthod et Denise Léoutre, décédés accidentellement la veille de leur mariage et unis dans une même sépulture.

Depuis, le cimetière a été agrandi à plusieurs reprises (à présent, il fait 160 m de longueur pour une largeur de 30 m), un jardin du souvenir a été créé et bientôt un colombarium sera installé.



Philippe COUTIN

## Roche Insolite



Située rue des Ecoles, devant le numéro 5, cette fontaine est la seule qui subsiste encore à Roche. Elle a été établie à cet endroit en 1910, en même temps que cinq autres bornes-fontaines et quatre fontaines-abreuvoirs, lors de l'alimentation du village en eau à partir de la source des Longeaux du Bas. En septembre 1908, le préfet avait demandé que l'eau potable soit amenée dans les locaux scolaires. Mais la commission spéciale de répartition des fonds du Pari Mutuel qui délivrait les subventions pour certains travaux communaux a rejeté les dispositions relatives à cette alimentation des écoles de Roche.

La commune a donc dû se contenter d'une borne-fontaine pour alimenter l'actuelle école Jules Ferry qu'occupaient les filles d'un côté et les garçons de l'autre. Au milieu, c'était la mairie.

Ci-dessous, le tableau peint par Victor Blondeau en 1946 représentant l'une des fontaines-abreuvoirs située dans la rue du Vieux-Roche (alors appelée « la Vie des Bêtes ») face au numéro 17.

